

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/02/2011

Date de la convocation:

09/02/2011

Date d'affichage:

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

L' an 2011 et le 28 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KREISS Alfred à Mme KOCHER Bernadette,
Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, KAUFFER Fabien, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, PREVOT Dominique RICHERT Robert, SCHAEFER Marc, SCHNEIDER Francis, WEISHAAR Jean,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 042.2011

Vote : A la majorité

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

042.2011 : Motion : engagement de la communauté de communes à mener des travaux sur la Sauer dans le cadre du SAGEECE dès sa finalisation.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu en particulier la compétence relative à la protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et la définition de l'intérêt communautaire portant sur les études et réalisations de travaux d'aménagement et d'entretien du Seltzbach et de la Sauer et de leurs affluents qui sont menés dans le cadre du SAGEECE,

Considérant les discussions engagées entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, le Département du Bas-Rhin et la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et portant sur l'élaboration d'une convention cadre 2011-2013 pour la préservation et la reconquête du bon état des masses d'eaux amont de la Sauer et du Seltzbach,

Vu l'avis de la commission aménagement réunie le 16 février 2011,

Vu l'avis du bureau du 07.02.2011,

Entendu l'exposé du vice-président Mme Weiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- d'affirmer l'engagement de la communauté de communes à réaliser des études et travaux d'aménagement et d'entretien de la Sauer et de ses affluents dans le cadre du SAGEECE de la Sauer dès lors que ce dernier sera approuvé, conformément aux compétences de la communauté de communes.

- de rappeler que des études et plans d'actions sont d'ores et déjà engagés, en application du document d'objectifs relatif au site Natura 2000 « la Sauer et ses affluents » et avec l'appui du Syndicat de Coopération du Parc naturel régional des Vosges du Nord, opérateur du site. Un diagnostic est à ce titre en cours sur le Heimbach, à la demande de la commune de Wingen et une étude, menée dans le cadre d'un stage co-encadré par la communauté de communes et le Sycoparc, va démarrer au printemps 2011 sur le Steinbach, afin de préciser les origines de certains dysfonctionnements constatés et d'aboutir à des applications opérationnelles.

- de rappeler que la communauté de communes est d'ores et déjà engagée dans des travaux de restauration et d'entretien du Seltzbach et de ses affluents dans le cadre du SAGEECE Seltzbach d'ores et déjà approuvé.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/03/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :